

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 7 AOÛT 2023 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ
AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absente :

M. Meggie Lévesque Parent, conseillère : siège n° : 5

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

Aucune personne n'assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de juillet 2023
 - 6.3. Adoption du règlement #318-23 portant sur la gestion contractuelle
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Autorisation de paiement à Construction Mitissienne inc.
 - 7.2. Signature de l'entente en matière d'entraide incendie avec la Municipalité de Les Hauteurs
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Autorisation de paiement à Les Aménagements Lamontagne inc.
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Autorisation de paiement à Jalbert et Pelletier inc.
 - 9.2. Acceptation de soumission pour la cueillette de matières résiduelles en 2024
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Autorisation de paiement à Unoria Coopérative

- 10.2. Autorisation de paiement à Marquis imprimeur inc.
- 10.3. Autorisation de paiement quotepart maison des Jeunes Gaëlle Toanen
- 10.4. Autorisation de pont payant pour le Club Lions de Saint-Gabriel
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
Pas de point à traiter
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-08-128 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-129 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : Maire

- MRC : plutôt tranquille en cette période estivale. PM 150 accordé à quelques municipalités;
- Régie Mat. Résiduelles : les études pour le site de Saint-Moise avancent doucement;
- Le processus d'achat du Mont-Comi par la MRC s'est interrompu, car le prix demandé est trop élevé.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : siège n° : 1

- Machinerie : pas bris majeurs à signaler;
- Du rechargement a été effectué dans le Rang du Nord Est et d'autres sont à prévoir sur d'autres segments de routes.

M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2

- Mat. Résiduelles : nouveau contrat à venir pour 2024;
- Éco Entreprise Québec : de nouvelles informations seront disponibles bientôt sur les changements à venir;
- Tourisme : les discussions pour l'ouverture hivernale du chemin reliant le Domaine Valga au village vont bon train;
- Maison des Jeunes : une rencontre a eu lieu afin d'harmoniser quelques dossiers;

Salaires pompiers (18/06 au 15/07/23)	546.09\$
Total	240 748.35\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-131 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JUILLET 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-132 6.3- ADOPTION DU RÈGLEMENT #319-23 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Deschênes a donné avis de motion à la séance régulière du 3 juillet 2023 pour le règlement #319-23 portant sur la gestion contractuelle sera adopté et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal adopte le règlement #319-23 portant sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-133 7.1- AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION MITISSIENNE INC.

ATTENDU QUE la municipalité avait accepté la soumission de Construction Mitissienne inc. via la résolution 23-03-040 pour la réfection du toit de la caserne incendie,

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal accepte de payer la facture # 360 au montant de 8 484.98\$ taxes incluses à Construction Mitissienne inc. pour les travaux à la caserne incendie ;

QUE cette charge soit imputée au programme PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-134 7.2- SIGNATURE DE L'ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LES HAUTEURS

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Gabriel-de-Rimouski et de Les Hauteurs désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal (L.R.Q. c. c.27.1) pour conclure une entente en entraide et prévention en incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'entente en matière d'entraide en incendie avec la Municipalité de Les Hauteurs;

QUE la municipalité autorise monsieur Georges Deschênes maire comme signataire de l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-135 8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT À LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC

ATTENDU QUE les chemins et rangs non pavés nécessitent l'épandage d'abat-poussière annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture # FT49240 au montant de 14 199.41\$ taxes incluses à Les Aménagements Lamontagne inc;

QUE cette charge financière soit imputée au compte # 02-32000-635 (Produits chimiques)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-136 9.1- AUTORISATION DE PAIEMENT À JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a subi des bris d'aqueduc important à la fin du mois de juin 2023;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #29083 au montant de 12 066.63\$ taxes incluses à Jalbert et Pelletier inc.;

QUE cette charge soit imputée au compte 02-41300-521 (Ent. Rep. réseau)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-137

9.2 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2024

ATTENDU QUE l'entreprise Matrec est le sous-traitant de la municipalité pour la cueillette des matières résiduelles depuis novembre 2020 ainsi que pour les municipalités de Les Hauteurs et de Saint-Charles-Garnier via un appel d'offres regroupé;

ATTENDU QUE le contrat regroupé prend fin au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE le 17 mars 2021 le gouvernement québécois a sanctionné la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective ce qui laisse les municipalités du Québec dans une incertitude sur les événements à venir ainsi que sur les procédés de collecte;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de Matrec une offre pour la collecte des matières résiduelles en 2024 qui se résume comme suit :

26 collectes résidentielles de déchets	41 424.14\$
26 collectes résidentielles de mat. recyclables :	36 296.70\$
19 collectes résidentielles de mat. Organiques :	16 466.15\$

Les prix étant avant taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre de Matrec au montant total de 94 186.99\$ avant taxes pour la collecte des matières résiduelles sur son territoire en 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-138

10.1- AUTORISATION DE PAIEMENT À UNORIA COOPÉRATIVE

ATTENDU QUE le Centre Polyvalent sis au 103 rue Leblanc est, selon le plan des mesures d'urgence, le lieu pour les services aux personnes sinistrées en cas de catastrophes naturelles et autres événements majeurs;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #FC00165234 au montant de 14 026.95\$ taxes incluses à Unoria Coopérative;

QUE cette charge soit imputée au programme PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-139

10.2- AUTORISATION DE PAIEMENT À MARQUIS IMPRIMEUR INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski fête son 150^e anniversaire et que pour l'occasion un livre portant sur les familles a été créé;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #F-33353 au montant de 13 376.19\$ taxes incluses à Marquis imprimeur inc.;

QUE les fonds nécessaires à cette charge soient compensés avec la vente des dits livres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-140 10.3- AUTORISATION DE PAIEMENT QUOTEPART MAISON DES JEUNES GAËLLE TOANEN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a budgété pour l'année 2023 une quote-part de 4 000\$ afin de soutenir la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la cotisation annuelle de 4 000\$ à la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen,

QUE les fonds nécessaires à cette charge soient imputés au compte # 02-70190-991 (Subv. Maison Jeunes)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-141 10.4- AUTORISATION DE PONT PAYANT POUR LE CLUB LIONS DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU la tenue d'un pont payant le 4 septembre 2023 par le Club Lions de Saint-Gabriel;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la tenue d'un pont payant le 4 septembre 2023 par le Club Lions de Saint-Gabriel;

QUE cette autorisation ne dispense par le Club Lions d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du Ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

23-08-142 10.4- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR TERMINER LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA ROUTE RIGOBERT DESCHÊNES (ROUTE 298)

ATTENDU QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable a effectué des travaux de pavage sur la Route Rigobert Deschênes (route 298) durant la période estivale;

ATTENDU QUE les approches de sortie reliant la route aux Rangs Massé est et ouest n'ont pas été complétées et que la situation peut devenir dangereuse avec l'apport de granulat sur la chaussée ainsi que pour les opérations de déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de terminer le pavage des jonctions avec les Rangs Massé est et ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-08-143

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

DE lever l'assemblée il est 20h17

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire